

GENRE ET PRATIQUE SPORTIVE CHEZ LES LYCÉENS DE RENNES : L'ORIGINE ETHNIQUE EST-ELLE UN FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ ? *

RODRIGO PARDO, NOEMI GARCÍA-ARJONA ET YANNICK HERNÁNDEZ

UNIVERSIDAD POLITÉCNICA DE MADRID

ABSTRACT

Les enquêtes sur l'activité physique et le sport (APS) indiquent un fait : le niveau de la pratique des activités physiques et sportives chez les jeunes est différent selon le sexe, où les femmes adolescentes pratiquent moins d'APS que les garçons. Cependant, est-ce que ces niveaux de pratique sont les mêmes pour ce qui concerne l'origine ethnique ? Un total de 4 845 lycéens de Rennes âgés de 16 à 20 ans ont participé à cette étude. Les résultats confirment des différences significatives concernant le genre chez les lycéens de Rennes. En regardant l'origine ethnique, il n'y avait pas de différence significative entre les élèves garçons nés en France Métropolitaine ainsi que leurs parents, et les élèves de sexe masculin qui sont nés hors France métropolitaine ou, au moins, un de leurs parents en relation à la pratique d'APS. Néanmoins, des différences significatives ont été observées en fonction de l'origine ethnique chez les filles.

MOTS-CLÉS

genre, vulnérabilité, pratique sportive, jeunes.

* Cette recherche a reçu le soutien financier de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR-08-VULN-001-PRAS-GEVU) qui se focalise précisément sur les vulnérabilités liées au genre dans les sports et les activités physiques

INTRODUCTION

Les études scientifiques qui s'interrogent sur les activités sportives des jeunes font un constat frappant : le niveau de pratique est radicalement différent en fonction du sexe. Les jeunes filles pratiquent moins activités physiques et sportives (APS) que leurs homologues de sexe masculin.

Cette tendance se confirme même au niveau international. Pour autant, il est nécessaire d'actualiser ces données afin de repérer l'évolution de cette tendance : augmente-t-elle ou, *a contrario*, tend-t-elle à diminuer? Et quels mécanismes sous-tendent ces éventuelles variations ?

Dans le cadre de ce travail nous souhaitons envisager la variable « origine ethnique », plutôt ignorée dans les études françaises si on les compare avec celles d'autres pays tels que les États-Unis (Rumbaut et Portes, 2001) ou encore l'Espagne (García Ferrando, 2006 ; Kennett, 2006). L'origine ethnique est en effet également un facteur de vulnérabilité, tel que les études le démontrent. Cette vulnérabilité serait-elle reproduite dans le cadre sportif ?

En France, il faut en effet souligner qu'interroger l'origine ethnique relève d'une démarche controversée. Le débat reste ouvert : d'un côté, il y a des experts qui s'opposent à la réalisation de catégories statistiques ethniques car elles contribuent au fichage des citoyens et iraient, par conséquent, à l'encontre de l'article 1^{er} de la Constitution française qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». D'autres, en revanche, considèrent que ces statistiques sont nécessaires pour rendre davantage visibles les inégalités existantes en France entre les citoyens d'origine différente (Centre d'Analyse Stratégique, 2006).

Dans cette étude, la question ethnique est saisie de la manière la plus nuancée possible, afin que les résultats ne puissent s'interpréter comme des affirmations excessivement simples ou péremptoires face à une réalité complexe et diverse. L'enquête prend en compte également l'exigence de réaliser une étude statistique qui conteste la double vulnérabilité (genre et origine ethnique) accolée aux jeunes filles issues de l'immigration (Pfister, 2004). En la matière, l'état de l'art met en évidence diverses expériences et réflexions sur la question ethnique et la pratique sportive chez les jeunes filles, mais rares sont les études qui analysent son importance significative au moyen de paramètres statistiques. Une première partie délimite conceptuellement la question de l'origine dans le contexte français ; ensuite, nous exposons la conception de l'étude ainsi que la méthode utilisée pour répondre aux objectifs de la recherche et finalement, nous présentons les principaux résultats.

PROBLÉMATIQUE D'ÉTUDE DE L'ORIGINE ETHNIQUE. ENJEUX FORMELS ET CONCEPTUELS DU TERME EN CONTEXTE FRANÇAIS

Bien que la France soit considérée traditionnellement comme une « nation d'immigration » (Amiriaux et Simon, 2006, 194), la réalisation d'études sur l'origine ethnique est confrontée à certaines difficultés. Les études concernant les bases ethniques et raciales s'opposent apparemment au « modèle français, égalitaire et universaliste » (Simon, 2005a). Les détracteurs, cependant, dénoncent précisément une vision encore très proche du courant assimilationniste, qui entraîne comme conséquence une méconnaissance des caractéristiques d'une partie de la population française en raison de la race, de la culture ou de l'ethnie (Innerarity, 2007 ; Silberman, 2004).

La difficulté d'aborder la question ethnique ou culturelle s'est encore d'avantage accrue avec le débat sur « l'identité nationale » présenté par Éric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'Identité Nationale et du Développement durable en octobre 2009 à la demande du Président de la République, Nicolas Sarkozy. Controversé dès son apparition, le débat avait pour but d'« aboutir à des propositions concrètes, permettant de renforcer notre cohésion nationale et de réaffirmer notre fierté d'être Français » (Besson, 2009). Cette initiative entraîna, d'après les auteurs les plus critiques, une tentative de raviver le sentiment d'identité nationale et culturelle en stimulant la quête de ce que signifie « être français » au détriment du pluralisme national, culturel et religieux qui forme le tissu social de la France. La lacune statistique dévoile alors une disjonction entre favoriser la visibilité de la population immigrée et d'origine étrangère et, au contraire, permettre la discrimination et la ségrégation continue.

Avec cette polémique, la communauté scientifique française a organisé divers forums et rencontres, dont celui qui s'est tenu à Paris en 2006, organisé par le Centre de l'Analyse Stratégique, est jusqu'à présent le plus important¹. Les alternatives à cette difficulté sémantique et conceptuelle, transférée aux arènes politiques, ont conduit à éviter une terminologie explicite sur l'origine. Ainsi que Schnapper (2006, 8) le souligne :

« Le refus proclamé de prendre en compte toute dimension 'ethnique', au nom du 'modèle républicain', est dans les faits contourné par des politiques publiques qui adoptent des mesures en faveur de certaines populations, mais en les définissant non par des critères 'ethniques', mais par des critères territoriaux et sociaux ».

¹ Les actes du congrès peuvent être consultés entièrement sur : <http://www.strategie.gouv.fr/content/statistiques-ethniques> (site consulté le 7-11-2011).

L'affermissement de ce courant académique en faveur des études sur la question ethnique se confirme cependant grâce à l'exemple de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui a mené en 2008 la recherche TeO (Trajectoire et Origines). Celle-ci analyse les questions d'intégration des immigrés, issus de l'immigration ou en provenance des Dom-Tom, au travers d'un questionnaire qui mesure les inégalités dans les différents contextes sociaux, suite à l'absence évidente de données statistiques quant à cette réalité (INSEE, 2008a).

Au delà du débat politique, les études scientifiques rencontrent deux types principaux de difficultés au moment d'aborder l'origine ethnique : d'une part sur le plan juridique pour ce qui est du traitement et de la passation des données et, de l'autre, sur le plan taxonomique, c'est-à-dire de la classification.

DIFFICULTÉS DE TYPE LÉGAL

Contrairement à plusieurs pays ayant une longue tradition d'immigration tels que les États-Unis ou la Grande Bretagne, où le recueil de données d'origines ethniques, culturelles ou religieuse est habituel, il est interdit en France tant au niveau public (recensement, recherche) que privé (entreprises), car il tombe sous le principe républicain d'égalité mentionné plus haut.

Tout d'abord, l'article 8 de la Loi de 1978 sur le traitement des données personnelles (Loi Informatique et Libertés), interdit de

« collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci ».

Un décret ultérieur promulgué en juillet 2004 par le Conseil constitutionnel (n° 2004-499 DC) réaffirme cette intention d'interdire le traitement des données dites « sensibles », car il s'opposerait « au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens 'devant la loi' affirmé dans l'article 1er de la Constitution » (Héran, 2010). Néanmoins, sur le terrain, ces difficultés et ces préjugés au moment de classer l'origine sont toujours évidents. Dans l'étude de Simon et Clément (2006) dont l'objectif a été de tester différentes manières d'interroger l'origine ethnique, la question a été posée de trois façons. Dans la première, on demandait la nationalité et le pays de naissance des parents, dans la deuxième, la personne interrogée devait choisir une région du monde (africaine, européenne, asiatique) dans une liste de réponses multiples ainsi que sa propre nationalité, en troisième lieu, la catégorie ethno-raciale (blanc, noir, arabe ou berbère, asiatique, etc.) était évoquée. Les résultats ont démontré que cette dernière forme déclenchait un plus grand malaise et une plus grande hostilité chez les personnes interrogées. De même, quand on demandait si

l'utilisation de ces données leur importait, les personnes interrogées marquaient une nette différence entre un usage avec des buts purement statistiques (recensement et recherche) où l'anonymat est garanti, et l'utilisation dans le contexte du travail ou de la gestion (administration ou entreprise) où ils perçoivent un risque de discrimination d'après leur origine au moment de la recherche d'un emploi ou à l'accès aux organismes de l'administration. C'est ce second niveau de problématique, relatif aux classifications des origines, que nous allons étudier dans cette recherche.

DIFFICULTÉS TAXONOMIQUES

La catégorisation des populations reste ambiguë et mal acceptée par l'ensemble de la communauté scientifique, surtout dans le contexte français, là où le problème de la catégorisation dite « ethnique » est encore sujet à débat (Schnapper, 2006 ; Simon, 2005a). Néanmoins, il semble nécessaire d'inclure des sous-populations en permettant l'inclusion des critères ethniques, sociaux et culturels. Au moment de classifier l'origine, nous devons d'abord clarifier les termes « immigré » et « étranger » dans le contexte français.

La nationalité française peut s'acquérir de trois manières : par affiliation (au moins un des parents est français), par acquisition (issu d'un mariage, par exemple), ou par la nationalisation après un temps de résidence déterminé. Ainsi, les enfants des immigrés sont considérés comme étrangers, même s'ils sont nés en France, et ils peuvent obtenir automatiquement la nationalité à la majorité. Les termes « immigré » et « étranger » ne devraient donc pas être confondus : un immigré est une personne née à l'étranger (Tavan, 2005), alors que l'étranger, peut être né en France ou non (figure 1). C'est le pays de naissance, et non la nationalité, qui définit finalement l'origine géographique (INSEE, 2011).

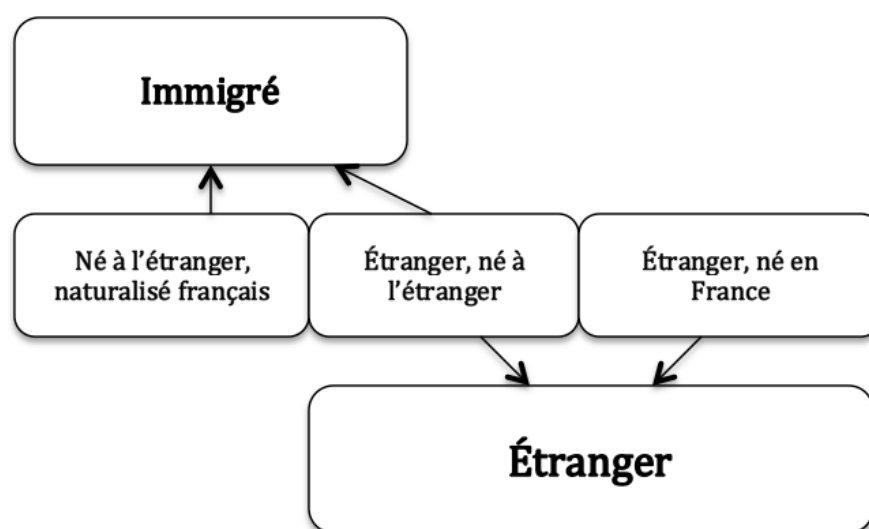


Figure 1 : Différences entre les termes « immigré » et « étranger ». D'après Dussud et al. (2004).

Ce classement « formel » des statistiques officielles est cependant critiqué par des auteurs tel Lagrange (2010), qui dénoncent le manque de nuances du terme « migré » en le considérant comme insuffisant, surtout lorsqu'on parle des descendants des immigrés et des « Domiens ». Par ailleurs, avec le terme « issu de l'immigration », la littérature fait référence à ceux qui sont nés dans le pays de réception de parents étrangers (Portes, Aparicio et Haller, 2009). Ce phénomène a été largement étudié dans les pays traditionnellement récepteurs de populations immigrées, tels que les Etats-Unis (Portes et Zhou, 1993), dont les expériences ont été également appliquées dans des contextes comme celui de l'Espagne (Checa et Arjona, 2009) ou de la France (Amiriaux et Simon, 2006 ; Simon, 2005b).

Une autre circonstance incontournable dans le classement apparaît lorsque nous parlons de différentes origines culturelles ou ethniques et, dans le cas français, lorsqu'on se rapporte à la population venant des Dom-Tom. S'il est certain que la jurisprudence est évidemment la même dans les Dom-Tom qu'en France hexagonale, certaines études montrent que les domiens peuvent trouver des difficultés à s'intégrer à cause de différences culturelles ou raciales réelles, telles que la couleur de la peau où la diversité des dialectes, problèmes équivalents aux groupes cités au-dessus (Comité d'Action Panafricaine, 2000 ; Payet et Van Zanten, 1996). C'est pourquoi, dans notre étude, il nous a semblé approprié d'utiliser le terme « origine ethnique » pour regrouper les catégories d'étrangers, issus d'immigration, et de Dom-Tom, en accord avec les travaux de Simon (2005c), Simo et Zappi (2003) et du Centre d'Analyse Stratégique (2006).

L'ORIGINE ETHNIQUE AU SEIN DES APS EST-ELLE UN FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ ?

Il est intéressant de connaître les APS car elles ont été considérées comme une partie importante de la sphère sociale de la population immigrée (Henry, Amara et Aquilina, 2007 ; Llopis, 2005) et même comme un outil potentiel d'intégration sociale et culturelle (Kennett, 2006). Si l'on suit la classification de Gualda (2007) sur les dimensions de l'intégration des jeunes issus de l'immigration, nous pourrions situer la pratique sportive dans la dimension sociale, et plus précisément, dans la « participation à des activités sociales en relation à d'autres du même âge » (Gualda, 2007, 55). Traditionnellement, les APS ont été étudiées comme un autre aspect de la dimension sociale et de l'identité culturelle, dans le loisir et le temps libre, mais d'une manière accessoire (Coulangeon, 2007).

Si nous avons bien vu que les APS peuvent avoir une dimension de développement social qui favorise l'acquisition de principes et de valeurs positives, il ne faut pas négliger que le sport puisse également se présenter

comme un espace d'exclusion et de violences (Bodin, Robène et Héas, 2004). De manière analogue, les APS peuvent constituer un moyen d'intégration et d'identification pour la population immigrée, mais aussi un terrain de « conflit et de confrontation » (Kennett, 2006), de représentation et de croyance collective plus que d'une réalité tangible (Falcoz et Koebel, 2005 ; Gasparini, 2008).

L'ÉTUDE : OBJECTIFS, ÉCHANTILLON ET OUTIL D'ENQUÊTE

Si une double vulnérabilité existe quant au genre et à l'origine ethnique, reste à savoir si celle-ci est reproduite ou pas dans le cadre sportif. A travers cette étude nous nous proposons de répondre à trois questions concernant la pratique sportive chez les jeunes :

Comment sont les niveaux de pratique sportive selon le sexe ?

Est-ce que les niveaux de pratique sportive sont les mêmes suivant leur origine ethnique ?

Quelles différences apparaissent entre les élèves d'origine ethnique différente suivant le sexe ?

Différentes variables d'étude sont présentes dans le questionnaire. Dans le cadre de ce travail nous en retenons trois : le sexe, la pratique des APS hors EPS avec la question « Actuellement, pratiquez-vous une ou plusieurs APS hors EPS ? » et le pays de naissance des élèves et de leurs parents.

ÉCHANTILLON

En ce qui concerne la population immigrante, la Bretagne est l'une des régions françaises au taux le plus bas car en 2005 elle était seulement de 2,2% (Borrel, 2006). Néanmoins, c'est à Rennes que se rassemble la plus grande partie de cette population immigrée jusqu'à atteindre 7,75% (INSEE, 2008b). Même si ce chiffre se trouve au dessous de la moyenne nationale qui est de 8,5% (INSEE, 2008c), il s'agit d'une augmentation très significative puisqu'en 1999 ce chiffre n'était que de 2,7% (Dussud et al. 2004).

Durant l'année scolaire 2009/2010, les effectifs dans l'enseignement secondaire de Rennes étaient de 17 754 jeunes². Des vingt-et-un lycées sondés, nous avons récupéré les questionnaires de seize d'entre eux (tableau I). Nous avons travaillé sur un échantillon de 4 845 élèves (2 282 jeunes hommes et 2

² Données obtenues sur le site web de l'Académie de Rennes (2010) croisées avec l'information des lycées participants. Académie de Rennes, site consulté le 28-3-2010, disponible sur : www.ac-rennes.fr.

563 jeunes femmes) âgés de 16 à 20 ans et de 17,4 ans d'âge moyen, ce qui, d'un point de vue statistique, garantit la représentativité de l'échantillon. Les résultats obtenus ont un niveau de confiance de 95% ($p=q=0,5$) et un niveau d'erreur de $\pm 1,5\%$.

	Général	Professionnel	Total
Lycées publics	6	4	10
Lycées privés	5	1	6
Total	11	5	16

Tableau I : Distribution selon les lycées participants.

Nous avons divisé les données en deux groupes d'analyse :

- Le groupe 1, comprenant 726 élèves, concerne les élèves nés hors de la France hexagonale ou dont l'un des deux parents, au moins, y est né.
- Le groupe 2, avec 3 364 élèves, concerne, quant à lui, les élèves nés en France hexagonale et dont les deux parents y sont également nés.

Nous cherchons donc à savoir si des différences significatives apparaissent quant à la pratique d'une ou plusieurs APS entre ces deux groupes.

LE QUESTIONNAIRE

Un questionnaire intitulé « Pratique sportive et jeunesse », composé de 80 questions, a été distribué auprès des lycéens de l'agglomération Rennaise. Ces questions cherchent entre autres à mettre en relation l'éducation, les loisirs ou encore la pratique sportive hors EPS avec l'origine ethnique. Pour son élaboration nous avons en réalité utilisé trois questionnaires différents : ceux utilisés par García Ferrando (2006) et Bodin et al. (2010) pour aborder les questions sur la pratique sportive, et le questionnaire de Checa et Arjona (2009) pour ce qui est concerne les données sur l'immigration, l'éducation et le temps libre. Concrètement, pour connaître l'origine des personnes enquêtées, nous avons choisi de demander le lieu de naissance du père et de la mère suivant l'étude de Simon et Clément (2006), cette formule étant moins indiscreète pour obtenir ce genre d'information.

Le questionnaire fut analysé par deux experts et testé ultérieurement sur le terrain pour vérifier sa validité avant de le distribuer aux lycées. Afin d'obtenir le consentement des responsables scolaires (proviseur, conseiller principal d'éducation, coordinateur d'EPS), on a prêté une attention toute particulière aux informations relatives à l'origine des élèves. Toutefois,

quelques problèmes ont été rencontrés lors de la passation du questionnaire, tels que nous les décrivons dans la section suivante de ce chapitre.

Finalement, il faut signaler que les dates de passation sur le terrain ont été du 8 mars au 9 juin 2010. L'analyse statistique a été réalisée avec Le Sphinx Lexica 4.5 et SPSS 15.0 et s'est appuyée sur le Chi-deux de Pearson, le risque d'estimation ou risque statistique ainsi que le test Mantel-Haenszel, le degré de signification associé étant de 0,05.

PROBLÉMATIQUE D'ENQUÊTE LORS DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN : PRINCIPAUX ENJEUX

S'il est vrai que nous n'avons pas rencontré de problème au moment de distribuer les questionnaires, en revanche, il convient de signaler que nous avons trouvé des réticences exprimées dans certains d'entre eux. Des objections ont été signalées dans deux lycées en raison du mot « étranger » qui apparaît dans les questions sur le loisir et le temps libre. Néanmoins, nous avons distribué le questionnaire sans aucune modification.

Lorsque nous avons déposé les questionnaires, deux lycées nous ont signalé des problèmes avec plusieurs élèves qui refusaient d'y répondre car faisant explicitement référence à la notion « d'origine »; ces élèves considéraient que le questionnaire contenait des questions « racistes ». Le cas le plus significatif fut un lycée dans lequel, à la demande du conseiller principal d'éducation, nous avons dû retirer les dites questions afin de pouvoir distribuer le questionnaire parmi les élèves.

Les questions en relation avec le pays d'origine du père et de la mère n'ont été l'objet d'aucune opposition, sauf dans le cas d'un établissement. La question concernant le niveau de confidentialité des données est par ailleurs essentielle en ce qui concerne les étudiants « sans-papiers », afin éviter des problèmes légaux.

RÉSULTATS

Nous observons une différence significative entre les sexes dans la mesure où 74,25% des hommes pratiquent au moins une APS (en dehors de l'EPS) contre 56,48% des femmes. De plus, 25,75% des hommes et 43,52% des femmes ne pratiquent aucune activité sportive (Figure 2). En d'autres termes, être une jeune fille ou un jeune homme à Rennes semble influencer le choix de pratiquer ou non une APS en dehors du lycée.

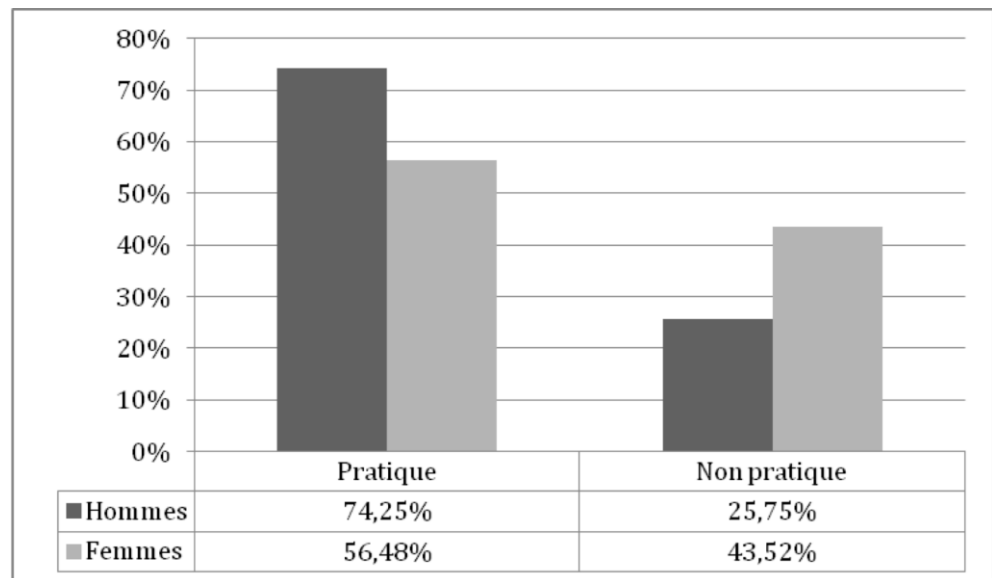


Figure 2 : Pratiquer au moins une APS hors EPS selon sexe.

Par rapport à la deuxième question de cette étude – les niveaux de pratique sportive sont-ils les mêmes selon l'origine ? – nous observons (figure 3) que dans le groupe 1 (élèves nés hors France hexagonale ou, au moins, un de leurs parents) la pratique sportive est inférieure (59,09%) à celle du groupe 2 (élèves nés en France hexagonale ainsi que leurs parents), ou elle atteint 65,7%.

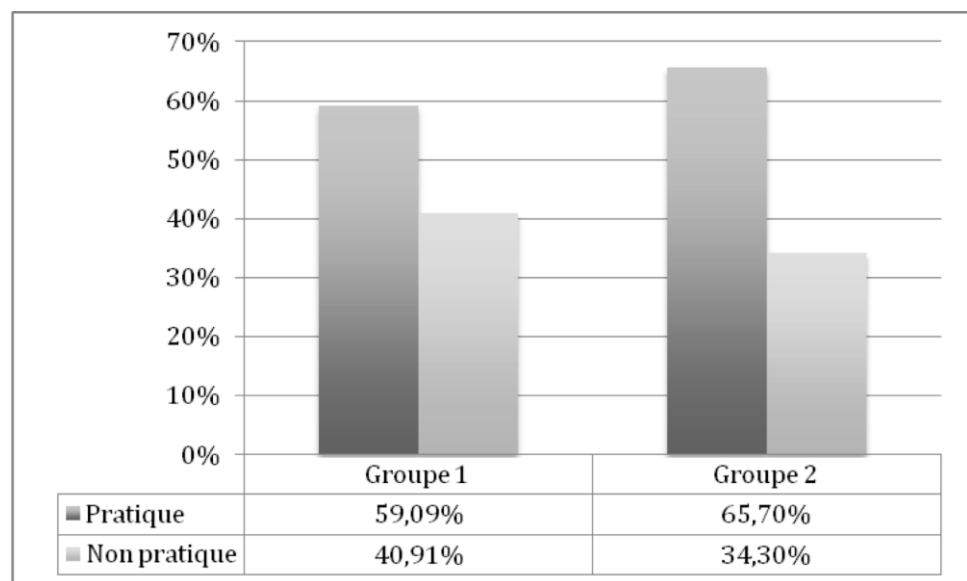


Figure 3 : Pratiquer au moins une APS hors EPS selon le groupe d'origine.

Avec l'origine ethnique des élèves interrogés, les résultats mettent là encore en évidence des différences significatives en termes de sexe. Dans le groupe 1, 75,47% des hommes pratiquent une APS contre 46,04% des femmes (figure 4).

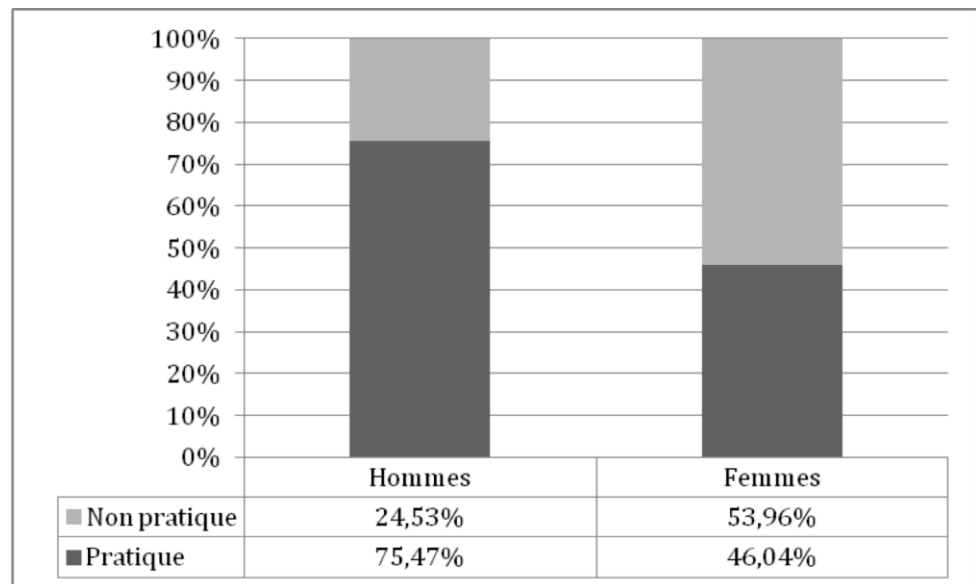


Figure 4 : Pratiquer au moins une APS hors EPS dans le Groupe 1.

Dans le deuxième groupe, les résultats sont similaires chez les hommes : environ 74,71% sont pratiquants contre 25,29% de non-pratiquants. Cependant, chez les femmes, les proportions s'inversent : environ 58,79% d'entre-elles pratiquent au moins une activité physique et sportive hors EPS (Figure 5).

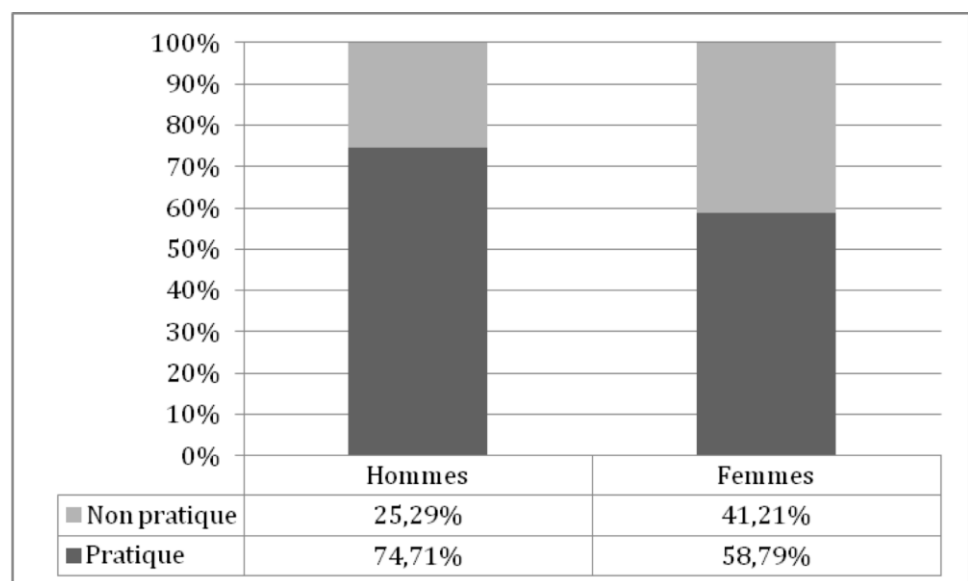


Figure 5 : Pratiquer au moins une APS hors EPS dans le Groupe 2.

Ainsi, chez les hommes, il n'existe pas de différences significatives de niveau de pratique entre les groupes 1 et 2 (75,47% versus 74,71% de pratiquants ; 24,53% versus 25,29% de non-pratiquants). En d'autres termes, chez les jeunes hommes de 16 à 20 ans scolarisés dans un des lycées de Rennes, être né ou non en France hexagonale n'a pas d'incidence sur le taux de pratique sportive. À l'inverse, chez les femmes, il existe des différences

significatives entre les deux groupes. Moins de 50% des femmes du groupe 1 pratique une APS contre quasiment 60% des jeunes filles du groupe 2. Par conséquent, les jeunes filles nées (ou dont au moins un parent est né) en dehors de France hexagonale sont plus nombreuses (53,96%) que les femmes nées en France hexagonale ainsi que leurs parents (41,21%), à ne pas pratiquer d'activités sportives. En d'autres termes, l'origine ethnique semble être un critère discriminant dans la pratique d'APS chez les jeunes filles.

RISQUE D'ESTIMATION

Les données recueillies sur le risque d'estimation nous permettent de présenter les résultats selon une autre perspective qui pourrait aider à mieux comprendre la réalité que nous présentons ici.

Pour ce qui est du sexe, nous pouvons dire quant au niveau des jeunes pratiquants d'APS (hors EPS), qu'il y a 31,5% plus d'hommes que de femmes. De plus, il y a 40,8% plus de femmes chez les non pratiquants (Figure 6).

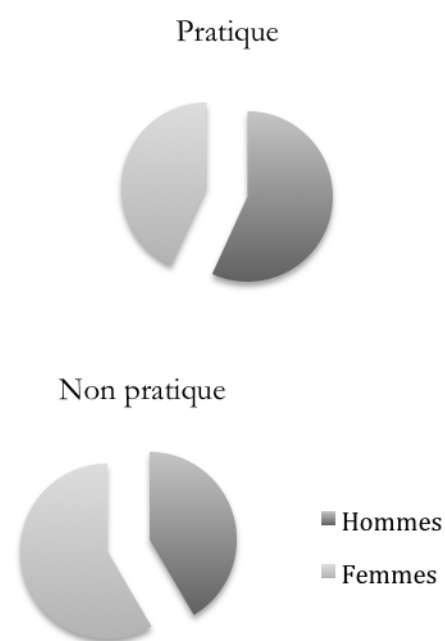


Figure 6 : Estimation du risque selon le sexe ($\chi^2 = 165,965$; $p = \leq 0,01$; Risque « pratique » = 1,315 ; Risque « non pratique » = 0,592).

Si l'on compare les deux groupes d'origine, nous pouvons souligner qu'à l'intérieur du Groupe 1 des différences importantes existent. Concrètement, parmi les personnes pratiquant au moins une APS, les hommes sont 63,9% de plus que les femmes. Cependant, parmi les non-pratiquants, on constate 54,5% de plus de femmes (Figure 7).

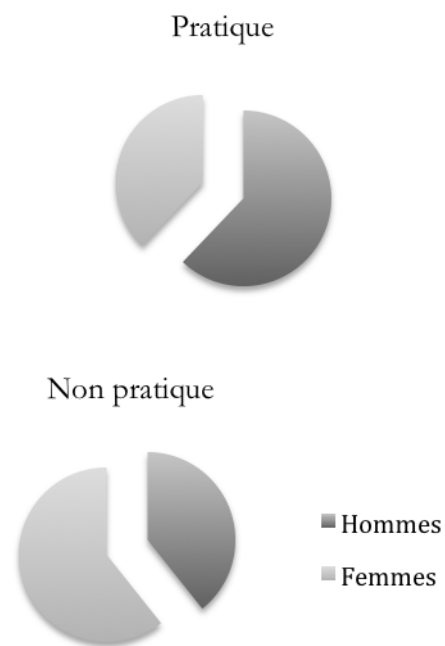


Figure 7 : Estimation du risque par sexe dans le Groupe 1 ($\chi^2 = 64,184$; $p = \leq 0,01$; Risque « pratique » = 1,639 ; Risque « non pratique » = 0,455).

Concernant le second groupe, nous trouvons aussi des différences quoique moins importantes. Concrètement, chez les pratiquants d'APS, il y a 27,1% de plus d'hommes que de femmes. Chez les non-pratiquants, les femmes sont 38,6% plus nombreuses (Figure 8).

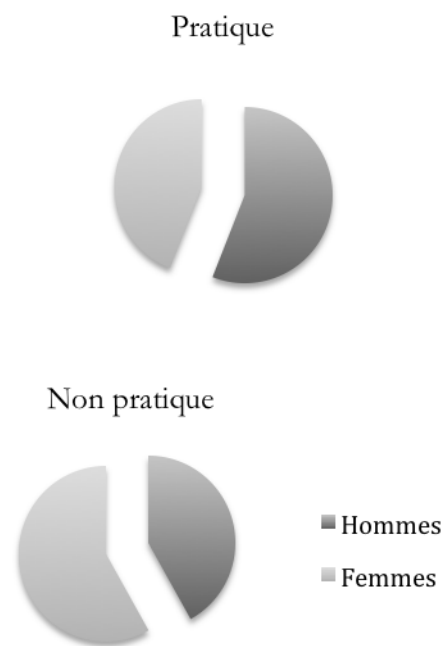


Figure 8. Estimation du risque par sexe dans le Groupe 2 ($\text{Chi}^2 = 92,871$; $p = \leq 0,01$; Risque « pratique » = 1,271 ; Risque « non pratique » = 0,614).

Finalement, en rapport au troisième niveau d'analyse nous traitons les données en fonction de la question du sexe par origine. Pour les hommes nous ne constatons pas de différences significatives par rapport à l'origine ($\text{Chi}^2 = 0,80$; $p = 0,777$).

Concernant les femmes, cependant, ces différences sont importantes dans la mesure où parmi toutes les pratiquantes, elles sont 21,7% de plus dans le Groupe 2 (celles qui sont nées en France hexagonal ainsi que leurs parents). À l'inverse, chez les non-pratiquantes, le groupe le plus grand est le premier, avec 30,9% de plus de femmes qui sont nées hors France hexagonal ou, au moins, un de leurs parents (Figure 9).

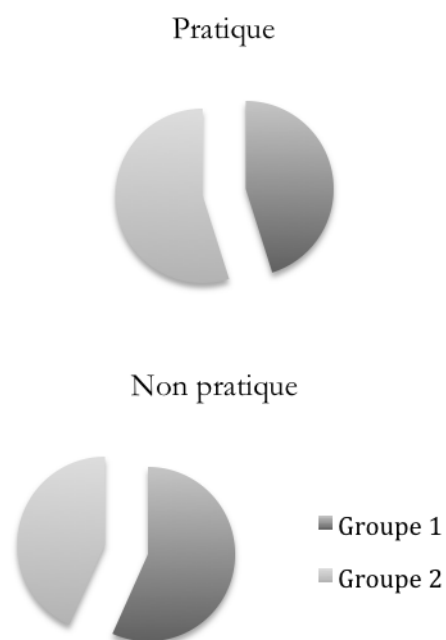


Figure 9. Estimation du risque par origine chez les femmes ($\text{Chi}^2 = 22,064$; $p = \leq 0,01$; Risque « pratique » = 0,783 ; Risque « non pratique » = 1,309).

CONCLUSION

Ces résultats mettent en évidence des tendances similaires aux conclusions des autres études sur la pratique sportive et le sexe, à savoir que les jeunes filles pratiquent moins que les jeunes hommes. Les premiers résultats publiés de l'Enquête de Pratique Physique et Sportive en France 2010³

³ Enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / Direction des Sports, INSEP, MEOS. Disponible sur le site web du Ministère des Sports (www.sports.gouv.fr/index/communication/statistiques/stat-info/).

montrent que près de 65% des personnes âgées de 15 ans et plus pratiquent de manière soutenue une APS, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, et ce tout au long de l'année⁴. Par rapport au genre, les résultats de l'enquête de pratique d'APS en France montrent que le taux de pratique intensive (plus d'une fois par semaine tout au long de l'année) chez les hommes est 6 points plus élevé que chez les femmes (46% versus 40%) (Lefèvre et Thiery, 2011).

Deux points clés permettent de comprendre cette plus faible participation féminine. D'une part, l'offre sportive proposée par les institutions publiques continue à reproduire les pratiques principalement sexuées et laisse ainsi penser à une insuffisante connaissance des besoins et des intérêts du public féminin quant aux APS. D'autre part, du côté des pratiquantes, il faut évoquer l'importance de l'influence sociale des APS en tant que préoccupation esthétique. Si l'on ajoute le facteur culturel et religieux, la conception corporelle et relationnelle diffère beaucoup de leurs homologues masculins (Pfister, 2004).

Mais la vraie richesse de ces études est de montrer que l'origine ethnique liée au sexe est un réel facteur de vulnérabilité et d'inégalité quant au niveau de pratique sportive, révélant la permanence d'une double dynamique des « *established* » et des « *outsiders* » dans le milieu sportif (Elias et Scotson, 1997).

Nous avons pu observer, tant sur le plan théorique, que sur le terrain, que l'étude du contexte social et politique actuel en France sur l'origine ethnique est, pour le moins, sensible. D'une part, il existe l'interdiction officielle et légale de réaliser des statistiques nommées « ethniques » ce qui est largement discuté tant par les autorités publiques que par les associations et le centre d'études statistiques, ce débat n'est pas encore résolu (Centre d'Analyse Stratégique²⁰⁰⁶). De l'autre, une difficulté de catégorisation émerge au moment de classer l'origine ethnique en raison de l'ambiguïté des termes pour faire référence aux facteurs d'immigration, capital social et culturel, race, etc. Pourtant, les administrations (nationale, régionale et locale) ont tout à gagner à mieux connaître quels sont les pratiquant(e)s et non-pratiquant(e)s afin d'élaborer leurs politiques sportives en accord avec les attentes d'une population éminemment hétérogène.

A titre d'exemple, le nouveau projet de recherche du Conseil Supérieur des Sports Espagnol (l'équivalent du Ministère des Sports Français) intègre cette question liée à l'origine ethnique pour réaliser ses études sur la pratique sportive en Espagne. Depuis 2011, et pour la première fois, des données liées à l'origine ethnique des élèves ainsi que de leurs parents sont prises en compte pour mieux appréhender les réalités sociales que vivent ces

⁴ Échantillon : personnes résidant en France (métropole et départements d'outre-mer). Il n'y a pas des données en concernant personnes de moins de 15 ans.

jeunes issus de l'immigration (Consejo Superior de Deportes, 2011). Précisément, dans cette étude, les données présentées se confirment car les personnes nées à l'étranger présentent un pourcentage de pratique des APS organisées (47%) inférieur à celui des jeunes nés en Espagne (65%). La combinaison d'être une fille et de naître à l'étranger augmente la situation, puisque seules 34% des filles nées hors de l'Espagne pratiquent des APS organisées, ce qui indique l'importance de porter un intérêt spécial à ce groupe de citoyennes.

En France, si la question de l'ethnicité reste globalement taboue, ce qui rend difficile toute étude à grande échelle, des municipalités ont malgré tout pris conscience de ce que cette étude tend à mettre en évidence : la pratique d'une activité sportive est inférieure chez les femmes issues de l'immigration à celles des autres. Qu'est ce que cela évoque pour le futur ? Premièrement, il est nécessaire de donner suite aux études qui tiennent compte de l'origine ethnique des sujets interrogés, en soutenant la thèse que l'amélioration des outils statistiques sur les origines contribuent à lutter contre les discriminations et non pas à les renforcer. Deuxièmement, il serait logique de se demander dans quelle mesure la création de nouvelles connaissances aura une répercussion et une application concrète dans la gestion sportive de la diversité : quelle position prend la société d'accueil face à la diversité culturelle ? Comment favoriser la pratique des APS de manière égalitaire ? S'agirait-il de proposer des APS suivant les caractéristiques culturelles, ethniques et religieuses ? Néanmoins, la réalisation de ces politiques ne mènerait-elles pas, d'autre part, à un risque de stigmatisation ?

Pour conclure, d'autres études à plus grande échelle sont nécessaires pour confirmer cette tendance qui montre d'importantes différences de pratique selon le sexe, auquel s'ajoute le facteur de l'origine ethnique. Dans notre étude cette dernière variable a été particulièrement présente et devrait être analysée plus en profondeur dans le contexte français à l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

AMIRAUX, V. et SIMON, P., (2006), There are no minorities here: cultures of scholarship and public debate on immigrants and integration in France, *International Journal of Comparative Sociology*, 47, 191, 191-215.

BESSON, E., (2009), Grand débat sur l'identité nationale. Consulté le 14-3-2010, disponible: <http://www.debatidentitenationale.fr/mots-de/le-mot-d-eric-besson.html>

BODIN, D., ROBÈNE, L. et HÉAS, S., (2004), Sports et violences en Europe, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

BODIN D. (Dir.) et al. (2010), Enquête sur la pratique sportive en la ville de Lorient, Mairie de Lorient.

BORREL, C., (2006), Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004, INSEE Première, 1098, Août.

CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE, (2006), Actes du Colloque statistiques "ethniques", Paris, 19 octobre 2006.

CHECA, J.C. et ARJONA, Á., (2009), La integración de los inmigrantes de segunda generación en Almería. Un caso de pluralismo fragmentado, *Revista Internacional de Sociología*, 67, 3, 701-727.

COMITÉ D'ACTION PANAFRICAINNE, (2000), Etudiants étrangers et des Dom-Tom. Accueil et séjour en France métropolitaine. Quelles améliorations? Communication présentée au Colloque National de Poitiers, 28-30 avril.

CONSEJO SUPERIOR DE DEPORTES, (2011), Los hábitos deportivos de la población escolar en España, Madrid, CSD, Fundación Alimentum.

COULANGEON, P., (2007), Les loisirs des populations issues de l'immigration, miroir de l'intégration, *Revue Française des Affaires Sociales*, 2, 2, 83-111.

DUSSUD, F.-X., LE ROHO, Y., PORTIER, J.-F. et ROUXEL, M., (2004), Atlas des immigrés en France, Paris, INSEE - FASILD.

ELIAS, N. et SCOTSON, J.L., (1997), Logiques de l'exclusion, Paris, Fayard.

FALCOZ, M. et KOEBEL, M., (Eds.), (2005), Intégration par le sport: représentations et réalités, Paris, L'Harmattan.

GARCÍA FERRANDO, M., (2006), Posmodernidad y deporte: Entre la individualización y la masificación. Encuesta sobre hábitos deportivos de los españoles 2005, Madrid, Consejo Superior de Deportes, Centro de Investigaciones Sociológicas.

GASPARINI, W., (2008), L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective, *Sociétés Contemporaines*, 69, 1, 7-23.

GUALDA, E., (2007), Segunda generación y adolescentes y jóvenes inmigrantes: el caso de Huelva, in E. Gualda et I. Rodríguez (Eds.), *Desarrollo global y desarrollo local: infancia y adolescencia en las migraciones internacionales*, Madrid, Save the Children, 51-70.

HÉRAN, F., (2010), Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique, Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD). Consulté le 15-01-2011, disponible:

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000077/0000.pdf>

HENRY, I., AMARA, M. et AQUILINA, D., (2007), Multiculturalism, interculturalism, assimilation and sports policy in Europe, in I. Henry et Institute of Sport and Leisure Policy (Eds.), *Transnational and comparative research in sport: Globalisation, governance and sport policy*, Oxon, Routledge, 115-147.

INNERARITY, C., (2007), El islam y la República. Un conflicto entre dos identidades, *Papers*, 84, 139-147.

INSEE, (2008a), Enquête Trajectoires et Origines (TeO). Consulté, 3-10-2011, disponible:

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-trajectoires-2008-teo.htm>

INSEE, (2008b), Population par sexe, âge et situation quant à l'immigration à Rennes. Consulté le 8-11-2011, disponible:

<http://www.recensement.insee.fr/tableauxDetailles.action?zoneSearchField=RENNES&codeZone=35238-COM&idTheme=9&idTableauDetaille=22&niveauDetail=2>

INSEE, (2008c), Population par sexe, âge et situation quant à l'immigration en France. Consulté le 8-11-2011, disponible:

<http://www.recensement.insee.fr/tableauxDetailles.action?zoneSearchField=FRANCE&codeZone=1-FE&idTheme=9&idTableauDetaille=22&niveauDetail=1>

INSEE, (2011), Définition d'immigré. Consulté le 5-11-2011, disponible: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>

KENNETT, C., (Ed.), (2006), *Deporte e inmigración en España: el papel del deporte en la integración de los ciudadanos*, Barcelona, Centre d'Estudis Olímpics, Universitat Autònoma de Barcelona.

LAGRANGE, H., (2010), *Le déni des cultures*, Paris, Seuil.

LEFÈVRE, B. et THIERY, P., (2011), Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010, *Stat-Info. Jeunesse, Sports, et Vie Associative*, 11-2, novembre, disponible :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Stat_Info_no11-02_de_novembre_2011.pdf

LLOPIS, R., (2005), Inmigración, ocio y tiempo libre. Vida social, actividades deportivas y actividades culturales de la población inmigrante en España, *Investigación y Marketing*, 89, 16-22.

PAYET, J.P. et VAN ZANTEN, A., (1996), L'école, les enfants de l'immigration et des minorités ethniques, *Revue Française de Pédagogie*, 117, 87-119.

PFISTER, G., (2004), Deporte, género y etnicidad. El caso de las mujeres inmigrantes, *Apunts*, 78, 117-124.

PORTES, A., APARICIO, R. et HALLER, W. (2009). La segunda generación en Barcelona: Un estudio longitudinal, Madrid, Centro de Estudios Migratorios de la Universidad Pontificia de Comillas, disponible: <http://cmd.princeton.edu/papers/La%20Segunda%20Generacion%20en%20Madrid%20texto.pdf>

PORTES, A. et ZHOU, M., (1993), The new second generation: Segmented assimilation and its variants, *The Annals of the Academy of Political and Social Science* 530, 74-96.

RUMBAUT, R. et PORTES, A., (2001), *Ethnicities: children of immigrants in America*, Berkeley and New York, University of California Press & Russell Sage Foundation.

SCHNAPPER, D., (2006), État des lieux, état des problèmes. Communication présentée au Colloque Statistiques « ethniques », Paris, 19 octobre.

SILBERMAN, R., (2004), Le devenir des enfants des immigrés en France: quelques éléments pour une vue d'ensemble, communication présentée au Colloque: Le devenir des enfants des familles défavorisées en France, disponible: www.cerc.gouv.fr/meetings/colloque_avril2004/silberman.doc

SIMON, P., (2005a), Le rôle des statistiques dans la transformation du système de discrimination. Consulté le 28-03-2010, disponible: <http://seminaire.samizdat.net/Le-role-des-statistiques-dans-la,128.html>

SIMON, P., (2005b), Une "question de la seconde génération" en France? Consulté le 28-03-2010, disponible: <http://seminaire.samizdat.net/UNE-QUESTION-DE-LA-SECONDE.html>

SIMON, P., (2005c), L'ordre discriminatoire dévoilé. Statistiques, reconnaissance et transformation sociale, *Multitudes*, 4, 23, 21-29.

SIMON, P. et CLÉMENT, M., (2006), Comment décrire la diversité des origines en France? Une enquête exploratoire sur les perceptions des salariés et des étudiants, *Bulletin Mensuel d'information de l'INED*, 425, 1-4.

SIMON, P. et ZAPPI, S., (2003), La lutte contre les discriminations : la fin de l'assimilation à la française?, *Mouvements*, 27/28, 171-176.

TAVAN, C., (2005), Les immigrés en France: une situation qui évolue, *INSEE Première*, 1042, 1-4.